

DESCRIPTION DES MESURES

Ci-dessous la liste des mesures que nous avons pris en compte dans le cadre de la conception du parc photovoltaïque au sol de Villefagnan, et que nous engageons à mettre en place dans le cadre du développement, de la construction, de l'exploitation et du démantèlement du parc. Ces mesures ont été proposées par le bureau d'étude Terralia.

CARTE DES MESURES PAYSAGÈRES



- Légende :
- Aire d'étude immédiate
 - Accès au parc photovoltaïque
 - MESURES DE RÉDUCTION :
 - R1.1.a : Réduction de l'emprise du projet - en vert la zone évitée
 - R2.2o : Plantation de fourrés buissonnants
 - MESURES D'ACCOMPAGNEMENT
 - MA-PAYS-1 : Intégration des éléments techniques :
 - Clôture à treillis souple à grandes mailles (150 x 150 mm) - RAL vert
 - Portail traité avec RAL vert
 - Intégration des locaux techniques : bardage bois et RAL vert
 - Intégration de citerne incendie : RAL vert
 - Intégration des conteneurs de stockage
 - Intégration des pistes de circulations :
 - Pistes de circulations lourdes : traitement en sable et graviers concassés aux teintes similaires avec les chemins environnants
 - Pistes de circulations légères : traitement en mélange terre-pierre (surfaces enherbées)

Pour intégrer le parc dans son contexte, un total de 5 mesures est prévu dont 3 à vocation écologique dominante.

Elles sont décrites ci-après.

9.1- Mesures d’évitement (ME)

Bien qu’apparentée à une mesure d’évitement d’un point de vue paysager, la réduction de l’emprise du projet est présentée ci-après en mesure de réduction.

9.2- Mesures de réduction (MR)

2 mesures de réduction sont définies pour réduire les impacts du projet dès la phase chantier. Ces mesures paysagères sont présentées ci-après :

MR-Pays-1	INSERTION DES RÉSEAUX
Objectif	Intégration paysagère des réseaux du projet
Cible	Linéaires des réseaux
Phase projet	Phase chantier & exploitation
Descriptif de la mesure	L’ensemble des réseaux passera en souterrain, enterré le long des chemins ou des voies. La cicatrisation de cette intervention devra être réalisée avec les matériaux du site afin qu’une revégétalisation naturelle puisse s’opérer. Lorsque cela sera nécessaire, les clôtures seront restituées à l’identique et les haies bocagères replantées avec des essences champêtres locales. Néanmoins, l’incidence de ces travaux sera analysée lorsque les tracés précis de raccordement auront été définis.
Coût estimatif	Intégré dans les coûts du projet

MR-Pays-2	ATTÉNUATION DE L’ASPECT INDUSTRIEL PROVISOIRE DU CHANTIER
Objectif	Réduire l’impact visuel pour les riverains
Cible	Terrassements provisoires
Phase projet	Phase chantier
Descriptif de la mesure	Les terres extraites pour la réalisation des fossés ou des zones vouées à accueillir les postes électriques sont destinées pour partie à être réutilisées et pour partie à être exportées hors du site. Elles seront temporairement stockées en merlons à proximité des aménagements. Tous les déchets seront récupérés et valorisés ou mis en décharge. À l’issue du chantier, aucune trace de celui-ci ne subsistera (débris divers, restes de matériaux).
Coût estimatif	Intégré dans les coûts du projet

9.3- Mesures d’accompagnement (MA)

MA-Pays-1	INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES (partie 1/3)
Objectif	Assurer l’intégration paysagère des éléments techniques
Cible	Clôtures de délimitation du projet, portail, postes techniques et citerne incendie
Phase projet	Phase d’exploitation
Descriptif de la mesure	L’implantation du projet introduit de nouveaux éléments paysagers à connotation industrielle, affectant ainsi certaines caractéristiques du paysage existant et créant des changements visuels. Dans ce contexte il est important d’intégrer au mieux les éléments techniques du projet grâce à des teintes de couleurs qui permettent une insertion réussie dans le paysage, en s’accordant à la fois avec les composantes paysagères du site et les structures des panneaux agrivoltaïques. <u>Les clôtures</u> Conformément à la mesure R.2.2j du Volet Naturel, le traitement des clôtures sera assurée par des panneaux rigides de 1,4 m de hauteur en acier thermolaqué à mailles larges. Des dispositifs pour petite faune sont prévus au niveau de la clôture (cf mesure « R2.2j : Clôture spécifique pour la faune présente sur le site » du volet naturel). Ces clôtures seront traitées en privilégiant une teinte vert mousse (RAL 6005) qui évoque la couleur des forêts et confère un aspect naturel.
	 Exemple de clôture souple à mailles larges en RAL 6005

MA-Pays-1	INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES (partie 2/3)
Descriptif de la mesure (suite)	<u>Le portail</u> Le portail sera traité avec le même RAL que les clôtures pour garantir une harmonie à l’échelle du site.
	<u>Les postes techniques (de transformation et de livraison)</u> <i>Soumis à validation préalable auprès du SDIS</i> Concernant les façades, il est préconisé de privilégier un bardage en bois autour des postes techniques. Concernant les toitures et les éléments visibles en dehors du bardage bois sera également privilégié une teinte de couleur vert-bouteille ou vert-pin. Cette approche vise à harmoniser visuellement ces structures avec l’environnement paysager, en s’inspirant au maximum des teintes de la végétation qui encadre le site ou du chemin d’accès.  Exemple de bardage bois autour d’un poste technique - source Moduland  Exemple de RAL pour la toiture et les ouvertures hors bardage bois Dans tous les cas, il est recommandé de proscrire l’utilisation de couleurs excessivement artificielles ou trop vives, car elles compromettent une intégration harmonieuse du projet dans son environnement. Le choix des couleurs sera fait au préalable et assuré par les constructeurs et fournisseurs de ces différents éléments. Une homogénéisation assurée par le langage commun des couleurs RAL permettra d’y parvenir. <u>La citerne incendie</u> La citerne incendie sera traitée avec un RAL vert (teintes se rapprochant par exemple des RAL 6003 ou RAL 6007) pour s’intégrer au mieux dans l’environnement du site.

MA-Pays-1	INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES (partie 3/3)
Descriptif de la mesure (suite)	<u>Les pistes de circulation :</u> - Les pistes lourdes : La teinte des matériaux devra se rapprocher au maximum des couleurs du sol et des matériaux inertes présents sur le site. Les teintes trop claires ou trop sombres sont à éviter. Des matériaux locaux, tels que des graviers concassés, similaires aux chemins actuels entourant le site (notamment le chemin pédestre au Nord-Est le long de la LGV), pourront être employés pour les pistes. - Les pistes légères : Les pistes légères seront implantées sur le terrain naturel, sans modification de celui-ci, sous réserve que les caractéristiques de portance requises par le SDIS pour l'accès des véhicules de secours et de lutte contre l'incendie soient respectées. Une carte de localisation est présentée en début de chapitre.
Coût estimatif	Coût estimatif clôture petite faune de 1,40 m (maille soudée 25 x 25 ou 25 x 13 mm) : 10 à 20 € HT /mL (source : Cerema) Bardage bois pour les locaux techniques : 5 000 € HT / poste technique comprenant les parements extérieurs en bardage bois ajouré et l'adaptation aux ouvertures et accès. Le coût lié aux pistes de circulation et aux citernes incendies sera intégré aux coûts du projet.

9.4- Mesures compensatoires

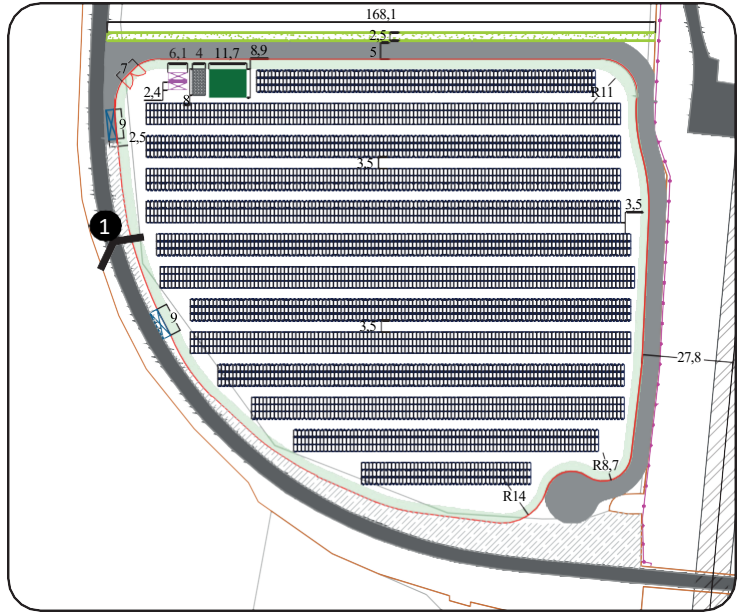
En l’absence d’impact résiduel significatif du projet, aucune mesure compensatoire n’est prévue.

PHOTOMONTAGE N°1 - Point de vue depuis l'axe Nord-Sud de la route de la Faye

1b PROJET AVANT MESURES PAYSAGÈRES



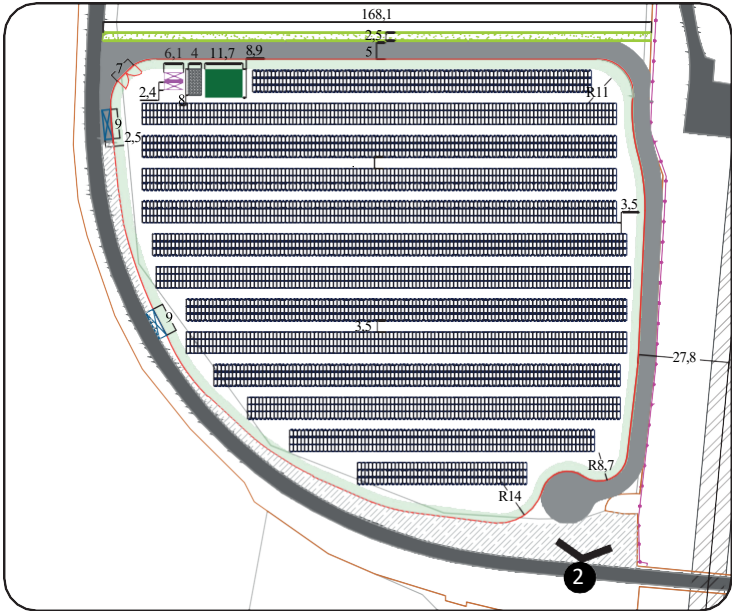
1c PROJET APRÈS MESURES PAYSAGÈRES



Localisation du point de vue

PHOTOMONTAGE N°2 - Point de vue depuis la route de la Faye vers le franchissement supérieur de la LGV

2b PROJET AVANT MESURES PAYSAGÈRES



Localisation du point de vue

2c PROJET APRÈS MESURES PAYSAGÈRES



9.5- Bilan des mesures prévues pour traiter les impacts négatifs du projet sur le paysage et le patrimoine

Le tableau ci-après synthétise l’ensemble des mesures prévues appliquées aux impacts négatifs et les impacts résiduels.

TABLEAU : BILAN DES IMPACTS RÉSIDUELS DU PROJET APRÈS APPLICATION DES MESURES D’ÉVITEMENT (ME), DE RÉDUCTION (MR) ET D’ACCOMPAGNEMENT (MA)

Impact brut (avant mesures)			Mesures	Phase de mise en place de la mesure			Impact résiduel
Description	Qualité	Intensité		Amont	Chantier	Exploitation	
Impacts visuels depuis la LGV SEA	Négatif	Modéré à faible	R1.1.a : Réduction de l’emprise du projet R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d’em- prise du projet et dans la zone préservée	X		X	Faible L’évitement de la moitié Nord du parcellaire réduit la durée d’exposition visuelle depuis cette ligne à très haute vitesse. Le développement de fourrés buissonnants en frange Nord du projet sera entretenu pour ne pas atteindre plus de 2 m de hauteur environ. De fait, les bénéfices visuels à moyen long terme resteront insuffisants pour intégrer les modules depuis le sens du Nord vers le Sud de la LGV.
Impacts visuels depuis certains tronçons de la route de la Faye	Négatif	Modéré	R1.1.a : Réduction de l’emprise du projet R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d’em- prise du projet et dans la zone préservée MA-PAYS-1 : Intégration des éléments techniques	X		X	Modéré L’évitement de la moitié Nord du parcellaire réduit la durée d’exposition visuelle depuis la route. Malgré l’intégration des clôtures, portail, locaux techniques et pistes de circulation, le parc restera pour autant intégralement visible et engendrera une nouvelle perception à connotation industrielle durable pour les usagers.
Impacts visuels depuis certains tronçons de la RD179	Négatif	Faible	R1.1.a : Réduction de l’emprise du projet R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d’em- prise du projet et dans la zone préservée	X	X	X	Faible à très faible Le développement de fourrés buissonnants en frange Nord du projet permettra à terme de brouiller la lecture visuelle du parc, sans le camoufler totalement.
Impact sur l’ensemble paysager et l’unité paysagère du «Ruffécois»	Négatif	Faible	R1.1.a : Réduction de l’emprise du projet R2.2o : Gestion écologique des habitats dans la zone d’em- prise du projet et dans la zone préservée	X	X	X	Faible à très faible Le développement du linéaire de fourrés buissonnants contribuera à la conservation de la dominante rurale du paysage.



Légende :

AIRES D'ÉTUDE :

- Emprise du parc photovoltaïque Aire
- d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS ET PARTICULARITÉS PAYSAGÈRES :

- Principaux boisements et bosquets créant des masques visuels importants
- Large champ visuel ouvert favorisé par le remembrement agricole et cadré par le passage de LGV à l'Est

IMPACTS RÉSIDUELS :

- Niveau modéré
- Niveau faible à très faible

Les codes couleurs sont associés aux figurés ci-après en cas de niveau d'impact résiduel correspondant. En cas d'impact résiduel négligeable, les couleurs des figurés sont conservés tels quels

Lieux de vie :

- Villages et hameaux
- Bâti principalement à vocation résidentielle et agricole

Axes de communication :

- LGV SEA
- Route principale Route
- secondaire
- Chemin et sentier locaux